

REGLEMENT DE JEU
CONCOURS Sobuzz – Calendrier de l’Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2021

ARTICLE I : Société organisatrice

La société **Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros**, 58 rue Jean Bleuven – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l’Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »). Nobi nobi ! est une marque de Pika Édition.

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L’ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE **ÉDITIONS NOBI NOBI !** [HTTPS://WWW.NOBI-NOBI.FR/ACTUALITES/CONCOURS-CALENDRIER-DE-LAVENT-2021](https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2021)

ARTICLE III : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure et mineure** résidant en France métropolitaine, France d’Outre-mer, Belgique, Luxembourg, Suisse et Canada, à l’exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l’Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d’une personne mineure non émancipée doit se faire avec l’autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans : Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l’autorisation annexée au présent règlement par email à mypika@pika.fr.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s’engagent à fournir un justificatif d’identité à première demande de l’Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n’est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.
- Tout usage de comptes multiples permettant de participer au Jeu plusieurs fois est prohibé. Toute participation avec des comptes multiples verra ses participations annulées.

Le Jeu débute le **01/12/2021 à 15 : 30** et s’achève le **25/12/2021 à 01 : 00**

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l’encontre de *Pika édition* qui ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l’Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Modalités

Pour participer au jeu concours, les participants doivent se rendre sur la page du jeu-concours sur le site Pika [\[https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2021\]](https://www.nobi-nobi.fr/actualites/concours-calendrier-de-lavent-2021) puis remplir le formulaire avec leurs coordonnées afin de participer.

On entend par Instant Gagnant, la programmation informatique d’une période de temps définie pendant laquelle le premier participant qui tente sa chance se voit attribuer une des dotations définies ci-après. Les Instants Gagnants se dérouleront entre le 1er et le 24ème jour (inclus) de concours.

À l’issu du concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants (à l’exception des gagnants d’un Instant Gagnant) pour attribuer le lot 25. Un suppléant pourra être tiré au sort pour les cas où il s’avérerait que le gagnant n’avait pas les qualités pour participer, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d’attribuer le prix à un autre participant.

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu par Instant Gagnant sur les 24 jours du concours sont :

Lot 1 (1^{er} décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un set d’un badge et un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d’une valeur commerciale de 7 euros TTC.
- Un exemplaire du tome 1 *Mochi et compagnie* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Yuzu, la petite vétérinaire* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Chat malgré moi* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC

Valeur totale du lot 1 : 45,55 € TTC

Lot 2 (2 décembre) :

- Un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* d’une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un masque Happy d’une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fairy Tail – Blue Mistral* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un set de 3 badges *Fairy Tail* Pika 20 ans d’une valeur commerciale de 6 euros TTC
- Un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d’une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 2 : 44,90 € TTC

Lot 3 (3 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Les aventures de Huckleberry Finn* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Les aventures de Tom Sawyer* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Train de nuit dans la Voie lactée* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Deux ans de vacances* édité par les éditions nobi nobi! d’une valeur commerciale de 8,90 euros TTC

Valeur totale du lot 3 : 40,60 € TTC

Lot 4 (4 décembre) :

- Un exemplaire du coffret tome 1 à tome 3 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 21,60 euros TTC,
- Un set de 4 surligneurs *Iruma à l'école des démons* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un badge *Iruma à l'école des démons* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC

Valeur totale du lot 4 : 31,60 € TTC

Lot 5 (5 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Flying Witch* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Flying Witch* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Lusky, mon amie pour la vie* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Lusky, mon amie pour la vie* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un frisbee *Chocotan* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page *Flying Witch* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page *Lusky, mon amie pour la vie* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 5 : 42,80 € TTC

Lot 6 (6 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Van Gogh* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Jeanne d'Arc* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Christophe Colomb* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Napoléon* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Cléopâtre* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC

Valeur totale du lot 6 : 39,50 € TTC

Lot 7 (7 décembre) :

- Une grande silhouette en carton à l'effigie de Tai et Mamie Sue *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 16 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Une petite silhouette en carton à l'effigie de Tai *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un set d'un badge et d'un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 7 euros TTC

Valeur totale du lot 7 : 41,50 € TTC

Lot 8 (8 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Mary et la fleur de la sorcière* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 15,50 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Little Witch Academia* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Flying Witch* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un marque-page *Flying Witch* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page *Little Witch Academia* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page *Mary et la fleur de la sorcière* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 8 : 44,65 € TTC

Lot 9 (9 décembre) :

- Une pochette coin *Shine* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un set de 3 carte cartonnées grand format d'une valeur de 8 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Shine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Shine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un set de 2 carte cartonnées grand format A5 d'une valeur de 5 euros TTC,
- Un poster format A3 d'une valeur de 5 euros TTC,
- Un set de 7 carte cartonnées miniatures d'une valeur de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 9 : 44,90 € TTC

Lot 10 (10 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Quand Takagi me taquine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Carole & Tuesday* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Mon amie des ténèbres* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Power Gamer Adventure* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un marque-page règle *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page *Mon amie des ténèbres* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page guitare *Carole & Tuesday* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 10 : 43,55 € TTC

Lot 11 (11 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Les aventures de Tom Sawyer* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Tokyo Mew Mew* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Christophe Colomb* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Mon amie des ténèbres* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC

Valeur totale du lot 11 : 43,10 € TTC

Lot 12 (12 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Van Gogh* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Jeanne d'Arc* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Christophe Colomb* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Napoléon* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Cléopâtre* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC

Valeur totale du lot 12 : 39,50 € TTC

Lot 13 (13 décembre) :

- Un set de 3 pochette-coins + un poster *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 35 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Quand Takagi me taquine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC

Valeur totale du lot 13 : 47,40 € TTC

Lot 14 (14 décembre) :

- Un exemplaire du livre *Le Peuple Loup* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 25 euros TTC,
- Un exemplaire du livre *Poupelle* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 16,90 euros TTC,
- Un exemplaire du livre *Ronja, fille de brigand* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 15,50 euros TTC

Valeur totale du lot 14 : 57,40 € TTC

Lot 15 (15 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Les Misérables* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Le Comte de Monte-Cristo* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Dracula* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Nouvelles extraordinaires d'Edgar Allan Poe* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un poster *Dracula* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 15 : 48,60 € TTC

Lot 16 (16 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Tokyo Mew Mew* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Yuzu, la petite vétérinaire* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Lusky, mon amie pour la vie* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Lilli, la fillette qui murmure à l'oreille des animaux* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un marque-page *Lusky, mon amie pour la vie* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 16 : 42,95 € TTC

Lot 17 (17 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Un dossier presse *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Une petite silhouette en carton à l'effigie de Tai *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un set d'un badge et d'un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 7 euros TTC

Valeur totale du lot 17 : 46 € TTC

Lot 18 (18 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Tokyo Mew Mew* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Les fées, le Roi-Dragon et moi (en chat)* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Les fées, le Roi-Dragon et moi (en chat)* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *#Cooking Karine* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *#Cooking Karine* édité par les éditions nobi nobi ! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,

Valeur totale du lot 18 : 38,20 € TTC

Lot 19 (19 décembre) :

- Un froton de PLV *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un twiter rond *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Quand Takagi me taquine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Quand Takagi me taquine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un marque-page règle *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 19 : 37,40 € TTC

Lot 20 (20 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Jane Eyre* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Raisons et sentiments* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Roméo et Juliette* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *La Petite Princesse Sara* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC

Valeur totale du lot 20 : 39,60 € TTC

Lot 21 (21 décembre) :

- Un masque Happy d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un éventail Happy d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un frisbee *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 21 : 43,85 € TTC

Lot 22 (22 décembre) :

- Un exemplaire du manga *Les enquêtes de Sherlock Holmes* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *L'agence de détectives Layton* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *L'agence de détectives Layton* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire de tome 1 *Princesse Détective* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire de tome 2 *Princesse Détective* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un marque-page *Les Classiques en manga* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 22 : 43,20 € TTC

Lot 23 (23 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 2 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 3 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un badge *Iruma à l'école des démons* d'une valeur commerciale de 2 euros TTC

Valeur totale du lot 23 : 30,80 € TTC

Lot 24 (24 décembre) :

- Un exemplaire du tome 1 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Un masque Happy d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Les fées, le Roi-Dragon et moi (en chat)* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Chat malgré moi* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fairy Tail – La grande aventure de Happy* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC

Valeur totale du lot 24 : 48,80 € TTC

Les dotations mises en jeu via tirage au sort sont :

Lot 25 :

- Un set de 3 pochette-coins + un poster *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 35 euros TTC,
- Un exemplaire du livre *Le Peuple Loup* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 25 euros TTC,
- Un exemplaire du coffret tome 1 à tome 3 *Iruma à l'école des démons* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 21,60 euros TTC,
- Une grande silhouette en carton à l'effigie de Tai et Mamie Sue *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 16 euros TTC,
- Un exemplaire du livre *Ronja, fille de brigand* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 15,50 euros TTC
- Un exemplaire du manga *Les Misérables* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Les aventures de Huckleberry Finn* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Les aventures de Tom Sawyer* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,90 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 10,50 euros TTC,
- Un dossier presse *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un set de 5 marque-pages *Fairy Tail* d'une valeur commerciale de 10 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Tokyo Mew Mew* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC,
- Un éventail Happy d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Une petite silhouette en carton à l'effigie de Tai *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Une pochette coin *Shine* d'une valeur commerciale de 8 euros TTC,
- Un exemplaire du manga *Cléopâtre* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,90 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Fukuneko, les chats du bonheur* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Les fées, le Roi-Dragon et moi (en chat)* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Quand Takagi me taquine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Mon amie des ténèbres* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Carole & Tuesday* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Little Witch Academia* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un set d'un badge et d'un marque-page *Les Aventures de Tai et Mamie Sue* d'une valeur commerciale de 7 euros TTC
- Un exemplaire du tome 1 *Power Gamer Adventure* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 7,20 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Shine* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Yuzu, la petite vétérinaire* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Fairy Tail – Blue Mistral* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un exemplaire du tome 1 *Flying Witch* édité par les éditions nobi nobi! d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC,
- Un poster *Dracula* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC
- Un marque-page *Les Classiques en manga* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC
- Un marque-page *Mary et la fleur de la sorcière* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC
- Un marque-page *Mon amie des ténèbres* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC,
- Un marque-page guitare *Carole & Tuesday* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC
- Un marque-page règle *Quand Takagi me taquine* d'une valeur commerciale de 5 euros TTC

Valeur totale du lot 25 : 333,05 € TTC

Valeur totale des lots : 1 354,20 euros TTC

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du présent Règlement, sont données à titre de simples indications, et sont susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les dotations sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix.

ARTICLE VI : Information

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les lots seront envoyés à l'adresse et au nom indiqués lors de l'inscription. Le numéro de téléphone sera uniquement utilisé pour l'envoi du lot et aucunement à des fins commerciales ou publicitaires. Les gagnants pourront être contactés par la société organisatrice par email pour être informés des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils doivent se conformer. Si dans un délai de 15 jours après l'annonce des gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, la société se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GÉNÉRALEMENT LES RISQUES INHÉRENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNÉES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSÉQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RÉSEAUX ; DE DÉFAILLANCE DE MATÉRIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNÉES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSÉQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DÉFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DÉTERIORATION, NON RÉCEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITÉ DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR À L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE À UNE ÉVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays	Destinataire : Pika Édition Responsable : Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Si participant mineur Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays				
Annoncer le gagnant	Prénoms, initiales des noms et codes postaux				
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone, Adresse, Code postal, Ville, Pays			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Pika Édition – DPO - Calendrier de l'Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2021
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : mypika@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

Pika Édition – Service marketing - CONCOURS Sobuzz – Calendrier de l'Avent nobi nobi! – Instant gagnant - Décembre 2021
Immeuble Louis Hachette
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex
France

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.